



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 46663

Texte de la question

M. Didier Robert attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le projet d'ouverture d'un consulat de la République populaire de Chine à La Réunion. La communauté d'origine chinoise à La Réunion est très importante, tant en nombre, qu'au regard de son apport dans la vie économique de l'île. Un projet d'ouverture d'un consulat général de Chine à La Réunion est actuellement à l'étude et la population, comme l'ensemble des acteurs économiques locaux, espèrent voir cette ouverture dans un délai le plus court possible. L'amélioration des relations économiques, la facilitation des échanges, la simplification des demandes de visas, enfin, sont autant de perspectives offertes par ce projet. Il souhaiterait connaître l'état d'avancée de l'examen, par les autorités françaises, de ce dossier et le calendrier envisageable pour l'aboutissement de celui-ci.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a voulu attirer l'attention du ministre sur le projet d'ouverture d'un consulat général de la République populaire de Chine à La Réunion. La question de l'ouverture d'un consulat général de la République populaire de Chine à La Réunion a fait l'objet d'un accord politique au plus haut niveau lors de la visite d'État du Président de la République en Chine en 2006. La déclaration conjointe faite lors de cette visite prévoyait notamment que la Chine et la France s'accordaient pour développer davantage leurs relations consulaires, notamment au travers de l'ouverture de représentations consulaires à Shenyang et à La Réunion. Du point de vue du ministre des affaires étrangères et européennes, rien ne s'oppose donc à l'ouverture du consulat général chinois à La Réunion, qui constitue la contrepartie à l'ouverture de notre consulat général à Shenyang, qui a eu lieu en 2007. Reste qu'il revient aux autorités chinoises, et à elles seules, de régler les modalités pratiques nécessaires à l'ouverture effective de ce consulat général. L'ambassade de Chine en France a récemment sollicité mes services concernant l'agrément de la personne que les autorités chinoises souhaitent voir occuper le poste de consul général à La Réunion. La procédure concernant l'exequatur de cette personne est actuellement en cours et devrait aboutir prochainement. Le ministère des affaires étrangères et européennes accorde la plus grande importance à ses relations avec la Chine sous tous ces aspects, y compris consulaires, et, à ce titre, mes services continueront à faciliter l'ouverture d'un consulat général de la République populaire de Chine à La Réunion et le déploiement d'un consul général.

Données clés

Auteur : [M. Didier Robert](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46663

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2009, page 3406

Réponse publiée le : 23 juin 2009, page 6104